

16 décembre 2024



**SPORT ET LOISIR  
DE L'ÎLE DE MONTRÉAL**

# ÇA BOUGE SUR L'ÎLE

## **GUIDE DE DEMANDE**

### **HIVER 2025**

## DESCRIPTION DU PROGRAMME DE SOUTIEN

Ce programme de soutien financier s'adresse aux OBNL locaux ou régionaux\*, aux arrondissements, ainsi qu'aux villes liées sur l'île de Montréal souhaitant réaliser de nouveaux projets ou bonifier des projets existants pour ***favoriser directement la pratique régulière d'activités physiques par l'ensemble de la population québécoise, quels que soient l'âge, le sexe, le revenu, les capacités, la culture ou le milieu de vie des personnes.***

En développant l'offre de services pour l'ensemble de la population montréalaise, nous rendrons les pratiques plus accessibles à tous. À cette fin, **les activités physiques**, qui comprennent le plein air, le loisir physiquement actif et le sport, font référence à toute forme d'activité qui met le corps en mouvement et entraîne une dépense énergétique.

\*OBNL locaux ou régionaux : Association régionale, Club Sportif, CPE, Centre communautaire de loisirs, Centre de loisirs, Coopérative, Garderie ou tout autre OBNL ayant son siège social sur le territoire de l'île de Montréal.

## OBJECTIF GÉNÉRAL DU PROGRAMME DE SOUTIEN

La personne déposant la demande devra obligatoirement démontrer que son projet répond, complètement ou en partie, à l'objectif général du programme ainsi qu'aux objectifs spécifiques du volet choisi.

**Soutenir des activités physiques, sportives, de loisir actif et de plein air auprès de la population montréalaise, ce qui implique les éléments suivants :**

- Encourager la pratique régulière d'activités physiques auprès de la clientèle visée, afin de renouer avec le plaisir d'être physiquement actif-ive.
- Offrir une gamme diversifiée d'activités physiques et de plein air, adaptées aux différents niveaux de condition physique et d'intérêts, pour promouvoir de saines habitudes de vie et réduire l'inactivité.
- Proposer des occasions d'initiation et de découverte d'activités physiques, sportives et de plein air, accessibles à tous, afin d'augmenter les opportunités de pratique pour le plus grand nombre.

## VOLET ÉQUIPEMENT 2025-HIVER 2025

Pour ce 3<sup>e</sup> appel de projets, les organisations devront déposer leurs demandes considérant les objectifs suivants :

- Réaliser une programmation qui encourage la participation active à des activités physiques, sportives et de plein air, en intégrant l'acquisition d'équipements favorisant l'initiation et la découverte.
- Justifier l'achat d'équipements comme une démarche essentielle et pertinente pour promouvoir et développer une pratique régulière d'activités physiques, sportives et de plein air.



## ORIENTATIONS VISANT LA NATURE DE LA DEMANDE

Nous invitons la personne déposant la demande à prendre en considération les orientations suivantes dans le développement de son projet :

- **Encourager des activités qui ciblent particulièrement les populations à risque d'inactivité.**  
*Les femmes et les jeunes filles, les adolescent·e·s, les aîné·e·s, les personnes ayant des limitations fonctionnelles, les personnes issues de l'immigration, les personnes socioéconomiquement à risque ou toutes autres populations à risque.*
- **Proposer des activités qui prônent l'initiation et la découverte seulement.**  
*Dans ce cas-ci, les programmation rejoignant des clientèles régulières et démontrant un niveau d'expérience plus grand ne seraient pas priorisés.*
- **Proposer des activités qui prônent les liens intergénérationnels, l'inclusion et la mixité des populations.**  
*Dans le but d'améliorer le vivre-ensemble, tout en ayant l'objectif du programme d'aide financière pour les initiatives locales et régionales (PAFILR) en priorité.*

Ces orientations seront prises en considération comme critères de priorisation en cas d'égalité lors de l'analyse des demandes par le comité de sélection.

**Note importante :** Nous ciblons principalement des activités visant à promouvoir les bienfaits d'une pratique régulière d'activités physiques, qu'elles relèvent du loisir actif, du sport ou du plein air, dans une perspective de continuité temporelle.

## MODALITÉS

- Une seule demande par organisme.
- Exceptionnellement pour cet appel, il n'y aura qu'une seule étape de dépôt.

### Lancement

Appel d'intention de projet du **17 décembre 2024 au 26 janvier 2025.**

### Période d'achats obligatoire

Les dépenses doivent être engagées entre le **1<sup>er</sup> décembre 2024 et le 31 mars 2025**

### Soutien financier

Montant maximum jusqu'à **4 000 \$**

### Analyse des projets

L'analyse des projets déposés sera réalisée entre le **27 janvier et 31 janvier 2025**

### Réponses et reddition de comptes

Le comité de sélection évaluera les demandes soumises et recommandera 10 à 15 projets pour un soutien financier du MEQ. Les organismes seront avisés d'ici le **15 février 2025** et auront jusqu'au **31 mars 2025** pour engager les dépenses. Le bilan, accompagné des pièces justificatives, devra être soumis dans les 15 jours suivant l'achat.

**Note :** Le nombre de demandes soutenues est tributaire des crédits budgétaires du programme PAFILR et de l'approbation des demandes par le ministère de l'Éducation (MEQ).



## ORGANISATIONS ADMISSIBLES

### Qui peut soumettre un projet :

- Un organisme à but non lucratif créé en vertu d'une loi fédérale ou provinciale ;
- Un centre de la petite enfance ou une garderie visée à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (chapitre S-4.1.1) ;
- Un arrondissement de la Ville de Montréal ou une ville liée de l'île de Montréal ;
- Une coopérative en vertu de la Loi sur les coopératives (chapitre C-67.2).

**Important :** Le siège social de l'organisation doit être situé sur le territoire de l'île de Montréal. De plus, toutes les activités proposées doivent être réalisées sur l'île de Montréal.

## DÉPENSES ADMISSIBLES ET NON-ADMISSIBLES

**Note :** Veuillez noter que l'ensemble des dépenses de votre projet ne peut être entièrement couvert par le soutien financier. L'organisme devra décrire toutes les dépenses de son projet, lesquelles seront ensuite évaluées pour déterminer le montant du soutien financier.

| EXEMPLES DE DÉPENSES ADMISSIBLES (liste non exhaustive)   |  |
|---|--|
| <b>Achat ou location de matériel ou d'équipement durable, en bon état et sécuritaire, permettant la pratique d'activités physiques, de sport et de plein air.</b>                                 |  |
| Items   | Exemple d'éléments admissibles   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Équipement de sport et d'activité physique (toutes saisons)</li></ul>   | <ul style="list-style-type: none"><li>• Ballons et balles, bâtons, buts, paniers, gants, tapis de yoga, tapis de gymnastique, support pour aider au patinage, articles pour jouer dans la neige ou dans le sable (pelles, chaudières), chronomètre, système de chronométrage ou tableau indicateur électronique ;</li></ul>            |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Équipement de plein air (toutes saisons)</li></ul>  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Ski, raquette, patins, vélo, kayak, casque de sécurité, veste de flottaison, trottinette, sac à dos, tente, sac de couchage et doublure, tapis de sol, toile et bâche, lampe frontale, boussole, ensemble de pluie (manteau et bottes seulement) pour les enfants en plein air, etc.</li></ul> |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Matériel de réparation et d'entretien pour les équipements sportifs, d'activités physiques et de plein air</li></ul>                                      | <ul style="list-style-type: none"><li>• Appareil pour aiguiser les patins, etc.</li></ul>  |
| <b>Autres</b>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Achat ou location de matériel et équipement favorisant la pratique d'activités physiques (ex. : jeux gonflables, « trampoline bungee », etc.) ;</li></ul> |  |

**Important :** La liste étant non-exhaustive, si vous présentez d'autres types de dépenses, l'admissibilité de la dépense sera évaluée lors de l'analyse de votre projet.

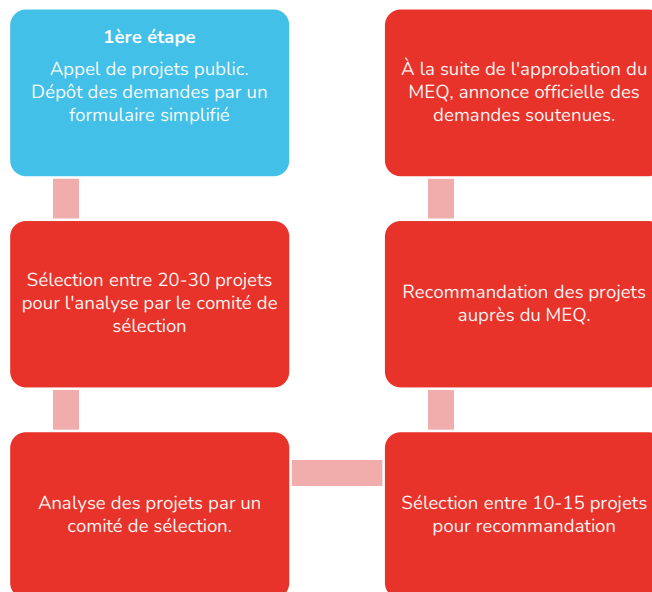
## DÉPENSES NON-ADMISSIBLES (liste non exhaustive)

- Les taxes ;
- Les salaires liés à la coordination, l'administration et la planification du projet ;
- Les frais relatifs à la sécurité de l'événement ;
- Les frais d'assurances ;
- Tous types de permis ex. : la Régie des alcools, des courses et des jeux ;
- Le matériel assurant la sécurité (radios bidirectionnelles, dossards, trousse de premiers soins, sifflets, détecteur d'avalanches, drapeaux, caméra de surveillance, etc.) ;
- Jumelles, loupes, GPS, table de billard, jeu de fléchettes ;
- Le matériel relatif à l'alimentation et l'hydratation (bouteilles d'eau, réchaud, vaisselle, nourriture, etc.) ;
- Le matériel remis à chaque individu (médaille, bourses, souliers, montres, articles promotionnels, prix, etc.) ;
- Des uniformes d'équipes sportives ou tous types de vêtements ;
- Des iPad, systèmes électroniques, etc.

## PROCESSUS DE SÉLECTION DES DEMANDES

Le processus de sélection des projets se fera en **une seule étape** :

- Les demandes retenues seront soumises à une analyse par un comité de sélection.
- Un comité analysera les demandes et déterminera les projets recommandés au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).



## CRITÈRES D'ÉVALUATION

| CRITÈRES D'ÉVALUATION   |  |
|-------------------------|--|
| <b>Nature du projet</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La demande correspond aux objectifs du programme ;</li> <li>• L'organisme définit clairement le ou les besoins qu'il souhaite combler avec sa demande ;</li> <li>• Il identifie le soutien financier nécessaire à la réalisation de celle-ci ;</li> <li>• L'organisme propose une demande cohérente avec le besoin ;</li> </ul> |

## EXIGENCES ADMINISTRATIVES

- Un organisme ne peut faire qu'une seule demande pour un même projet, déjà financé par le gouvernement du Québec ou par un autre programme de Sport et loisir de l'île de Montréal (SLIM) ;
- Le projet doit respecter les normes gouvernementales en matière de santé publique ;
- L'organisme soutenu aura à assurer une visibilité de SLIM et du MEQ, selon leurs normes graphiques respectives ;
- Un organisme bénéficiant d'un soutien financier dans le cadre de ce programme aura à déposer un bilan de projet incluant les pièces justificatives (*factures, photo, budget*) ;
- SLIM procèdera au paiement du soutien financier par dépôt direct :
  - 50 % à la suite du dépôt des crédits provenant du MEQ ;
  - 50 % à la suite du dépôt des factures à SLIM.
- SLIM se donne le droit de réajuster le montant accordé, si les résultats financiers sont différents des prévisions ;
- L'organisme doit aviser SLIM le plus rapidement possible si le projet est modifié, reporté ou annulé.

### VOUS AVEZ DES QUESTIONS?

Communiquez avec :

**Mélissa Tanguay**

Conseillère en activité physique et loisir

[slim@sportloisirmontreal.ca](mailto:slim@sportloisirmontreal.ca)

514 722-774, poste 227



## ANNEXE

Dans cette section, vous trouverez des trucs et astuces pour vous accompagner dans votre demande de soutien financier auprès de Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM).

### Foire aux questions

#### **Puis-je envoyer mes documents en format PDF par courriel?**

Non, un dépôt de projet sans passer par le formulaire de dépôt ne sera pas accepté. Nous avons mis en ligne un formulaire avec plusieurs indications pour vous orienter dans la rédaction de votre projet.

#### **Comment fais-je pour répondre correctement aux questions?**

Il n'y a pas de méthode miracle. Gardez à l'esprit que c'est un comité qui évaluera votre projet. Vous devez présenter votre demande de façon claire et précise. Faites lire votre demande par une personne qui ne connaît pas votre projet pour vous assurer de sa clarté. Les éléments que vous ne mentionnez pas, parce qu'ils semblent évidents, peuvent faire la différence.

#### **En quoi consiste la recommandation auprès du ministère de l'Éducation (MEQ)?**

SLIM est le mandataire du programme d'aide financière pour les initiatives locales et régionales en matière d'activité physique, de sport et de plein air (PAFILR) pour le MEQ. Notre rôle consiste à lancer les appels à projets, sélectionner les projets soumis et formuler des recommandations au ministère, qui approuve ensuite les projets retenus.

#### **Si je dépose une demande, est-elle automatiquement soutenue?**

Non, une demande n'implique pas automatiquement un soutien. L'enveloppe budgétaire étant limitée, il n'est pas possible de soutenir toutes les demandes déposées. Un processus d'analyse rigoureux est en place, assuré par un comité de sélection dont les membres proviennent du milieu.

#### **Si l'achat ne se réalise pas tout à fait dans la période prévue, sera-t-il admissible?**

Non, l'achat doit être réalisé à l'intérieur de la période prévue, soit entre le 1er décembre 2024 et le 31 mars 2025. Toute dérogation à cette période sera évaluée par le comité, qui décidera si la demande demeure admissible. Tout achat réalisé avant l'ouverture de l'appel d'intention ne sera pas admissible.

#### **Ma demande n'a pas été retenue, est-ce possible de savoir pourquoi.**

Oui, prendre note que l'ensemble des demandes seront lues et analysées par l'équipe de SLIM et le comité de sélection, selon les étapes d'analyse prévues. Une réponse, qu'elle soit positive ou négative, sera envoyée à toutes les organisations ayant déposé une demande toutefois, pour recevoir une rétroaction, il vous faudra envoyer une demande par courriel à [slim@sportloisirmontreal.ca](mailto:slim@sportloisirmontreal.ca).

#### **Les achats prévus ne sont pas admissibles, est-ce que mon projet sera refusé?**

Non, lors de la lecture et de l'analyse des prévisions budgétaires, toutes les dépenses seront vérifiées pour leur admissibilité. En cas de doute, l'équipe de SLIM pourra faire un suivi pour proposer des ajustements. Toutefois, si la principale dépense nécessitant un soutien financier n'est pas admissible et qu'aucun ajustement ne peut être fait, il est possible que la demande ne soit pas retenue.

Pour toute autre question, veuillez adresser celles-ci à [slim@sportloisirmontreal.ca](mailto:slim@sportloisirmontreal.ca).

